

IMMOBILIER

Limiter l'indexation des loyers : la Wallonie y réfléchit aussi

La perspective d'une limitation de l'indexation des loyers à 2 % est également à l'agenda politique de la Wallonie, après avoir suscité le débat à Bruxelles. En commission du parlement régional, ce mardi, Christophe Collignon (PS) a dit à la fois sa conviction à propos de l'intérêt d'une telle mesure et jeté les bases de la réflexion.

« Je suis personnellement favorable à un mécanisme de plafonnement et je suis bien évidemment en relation avec mon homologue de la Région de Bruxelles. Et je peux vous confirmer que j'ai chargé mon cabinet d'examiner les possibilités juridiques de tempérer cette indexation tout à fait exceptionnelle », a expliqué le ministre wallon du Logement.

Collignon reste toutefois attentif aux détails d'une possible mesure : « J'attire l'attention sur le fait que toute initiative qui serait prise devrait respecter l'article 2 du Code civil qui interdit les effets rétroactifs, ce qui signifie que la mesure ne pourrait que toucher les effets futurs des contrats, et non régler le passé. »

Le ministre wallon a aussi gardé en mémoire la cacophonie créée en 2016 autour de la décision du gouvernement wallon de procéder à un saut d'index des loyers : « Cette expérience m'impose d'être particulièrement prudent sur le modèle juridique qui pourrait être envisagé, notamment au regard des principes de proportionnalité et de non-discrimination, tant à l'égard des locataires que des propriétaires. »

Si le travail demandé à son cabinet débouche sur des conclusions positives, Christophe Collignon devra convaincre la majorité PS-MR-Ecolo de le suivre. En cas de souci, un coup de pouce pourrait venir de l'opposition puisque le PTB s'est engagé à soutenir une majorité alternative qui devrait approuver la limitation de l'indexation. E.D.